



MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

INFORMATIONS OFFICIELLES – MAI 2020



Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51

E-Mail : info@perly-certoux.ch - Site internet : www.perly-certoux.ch



Horaire d'ouverture:

Lundi et mercredi 8h30-12h00/14h00-18h00 – Mardi 9h00-12h00 - Jeudi et vendredi 8h30-12h00

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



Police municipale : Route de St-Julien 122 - 1228 Plan-les-Ouates, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,
Téléphone : 022 884 64 50

Police cantonale : Poste de Carouge, rue de la Fontenette 16 – 1227 Carouge13
Téléphone : 022 427 66 10

En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.



Relais social communal : tél. 022 721 02 66

REPRISES DES ACTIVITES POLITIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Par arrêté du 23 avril 2020, le Conseil d'Etat autorise les Conseils municipaux à tenir des séances extraordinaires uniquement (art. 14, Loi sur l'administration des communes). Ces séances se déroulent dans le cadre des mesures de protection sanitaire émises par le Médecin cantonal. Elles ne sont pas publiques, mais seront retransmises par un moyen adéquat (YouTube par exemple).

Les séances peuvent avoir lieu en présentiel – les membres se réunissent dans une salle à distance de 2 mètres les uns des autres – ou par vidéoconférence, si 1/5^e des membres du Conseil le demandent.

A Perly-Certoux, la reprise des séances ordinaires est prévue (sous réserve) dès le jeudi 25 juin 2020. La forme retenue par le Conseil municipal n'est pas encore connue. Elle sera communiquée sur les pages du Conseil municipal du site internet www.perly-certoux.ch (rubrique « Politique ») ainsi que sur les panneaux officiels d'affichage.

A noter qu'exceptionnellement, les comptes 2019 de la commune ne pourront pas être soumis au Conseil municipal au mois de mai 2020.

PRESTATIONS DE SERMENT DU CONSEIL MUNICIPAL - DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La prestation de serment du nouveau Conseil municipal aura lieu, comme initialement prévu, le **mardi 2 juin à 18h30**, mais hors de la présence du public.

Pour permettre à la population de pouvoir suivre, malgré tout, cette cérémonie importante, la commune étudie la mise en place de sa retransmission par un canal vidéo (YouTube ou autre) accessible à chacun-e sur son téléviseur, un ordinateur, une tablette ou son smartphone.

Les modalités d'accès à cette retransmission seront communiquées sur www.perly-certoux.ch sitôt connues.

Les informations quant au déroulement de la prestation de serment des Conseillers administratifs, **le 27 mai 2020**, ne sont pas encore communiquées.

RESULTAT DES ELECTIONS MUNICIPALES 2020

Le 15 mars 2020 avaient lieu les élections au Conseil municipal ainsi que le premier tour de l'élection au Conseil administratif. Le taux de participation s'est élevé à 39,41%.

Ont ainsi été élus au Conseil municipal :

Liste La Devise (10 sièges) : **M. CHEYROUX Christian, M. BLANCHARD Hervé, M. MOUTON Michel, Mme HABIYAKARE Odette, Mme BOURQUIN GUIDI Rachel, Mme FOURNIER Cécille, Mme TRONO Fabienne, M. ESCHER Gérald, M. GISIGER René, Mme MEIER Jennifer.**

Liste Alternative villageoise (9 sièges) : **Mme RAMAZZINA Maude, Mme BOWMAN Simone, Mme DE RAEMY Bénédicte, M. HILTY Stéphane, M. DECURTINS Marc, M. SCHEIB Olivier, M. TORSELLETTI Alan, M. GAMBUZZA Sandro, Mme**

CHAIGNAT Josiane.

Ont été élus au Conseil administratif au premier tour (443 voix requises) :

M. DELAUDE Steve, avec 577 voix et **M. SAVIGNY Fernand**, avec 487 voix.

Le 5 avril 2020, le second tour des élections communales (élection des conseillers administratifs, maires et adjoints aux maires) s'est déroulé dans 21 des 45 communes du canton, impliquant 78 % de l'électorat cantonal. La faiblesse du taux de participation (29,1 % globalement) peut, dans certaines communes, être liée aux conditions particulières dans lequel ce scrutin s'est déroulé en raison de l'épidémie de Covid-19. Ainsi, seul le vote par correspondance était autorisé.

A Perly-Certoux, le taux de participation était de 36,75%.

A été élue Conseillère administrative, **Mme WASEM Prisca**, avec 461 suffrages.

Félicitations à toutes et tous pour leur élection ! Ils sont élus pour la législature 2020-2025.

LE NOUVEL INGENIEUR CANTONAL EN TELETRAVAIL DEPUIS PERLY

Après 13 ans d'engagement communal, dont 11 au sein de l'Exécutif communal, d'abord comme adjoint puis comme Conseiller administratif, Christian Gorce entame un nouveau chapitre professionnel au sein de l'Etat de Genève, dont il est l'Ingénieur cantonal depuis le 1^{er} avril 2020. Un cap qu'il a passé à Perly, en télétravail.

Nous le remercions pour son engagement et son action en faveur des habitants et lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions !



Actualités communales

LA MAIRIE VOUS ACCUEILLE SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT, POUR TOUTES LES PRESTATIONS ADMINISTRATIVES

En télétravail partiel jusqu'au 31 mai 2020, l'administration communale vous attend, sur rendez-vous uniquement, selon l'horaire habituel (fermé les mardi, jeudi et vendredi après-midi) pour toutes les prestations administratives délivrées par la commune, y compris la gestion des salles (remboursement des cautions versées).

En raison de la situation actuelle, qui oblige au respect des directives de distanciation physique, et compte tenu de la configuration des locaux, une seule personne à la fois sera admise à l'accueil de la mairie.

Pour prendre rendez-vous : de préférence sur internet (www.perly-certoux.ch / Administration / Mairie) ou par téléphone, 022 721 02 50.

Occupation des locaux communaux et manifestations : le Conseil fédéral a pris une ordonnance le 29 avril 2020 sur la reprise des activités sportives et culturelles ainsi que sur le maintien de l'interdiction de rassemblement de plus de 1000 personnes. Pour des informations à jour sur son application au niveau communal, prière de vous référer au site internet de la commune.

INSCRIPTIONS AU GIAP EN LIGNE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Comme annoncé sur notre site internet, le GIAP a adapté les modalités d'inscriptions aux activités parascolaires à la situation actuelle.

Les parents intéressés à inscrire leur enfant à l'une ou l'autre des activités du parascolaire pour la prochaine année scolaire doivent le faire sur internet et par téléphone **jusqu'au 15 mai 2020**.

En ligne : www.giap.ch (à consulter pour toutes informations complémentaires).

Par téléphone : tél. 022 304 57 70, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

INSCRIPTIONS AU CENTRE AERE 2020 EN LIGNE

Comme annoncé sur notre site internet, les parents des enfants de 5 ans à 12 ans qui veulent participer au Centre aéré doivent les inscrire en ligne, depuis www.perly-certoux.ch.

Le centre aéré de Perly-Certoux se déroulera au Couvert de Certoux et peut accueillir 26 enfants par semaine.

Les dates pour 2020 sont : du 29 juin au 3 juillet, du 6 au 10 juillet et du 10 au 14 août 2020, de 8h00 à 17h30 du lundi au vendredi.

Formulaire d'inscription, conditions financières et informations complémentaires sur www.perly-certoux.ch/Actualités.

COVID-19 - Aide et solidarité dans la commune

Le Plan de solidarité communal se poursuit

Lancé à fin mars à destination des 477 ménages de personnes de 65 ans et plus, le Plan de solidarité communal est à disposition de ces Seniors pour faire leurs courses (y compris à la Poste ou à la pharmacie), évacuer leurs déchets et promener leur chien.

Une quarantaine d'habitants ont répondu à l'appel de la commune pour apporter leur aide bénévole. Du coup, cette aide peut être également offerte aux personnes en auto-isolement ou en quarantaine, ainsi qu'au personnel hospitalier pour le décharger de ces tâches.

Besoin d'aide ? Contactez-nous au tél. 022 721 02 50, aux horaires d'ouverture habituels de la mairie (voir p. 1).

Un-e bénévole se mettra ensuite rapidement en contact avec vous pour prendre vos demandes en charge.

Cette aide est gratuite. Concernant le paiement des courses, la commune peut en cas de besoin faire l'avance de frais. Une facture sera alors envoyée aux bénéficiaires de ces avances. Elle sera payable à partir de la fin du confinement, respectivement lorsqu'ils pourront se déplacer à la poste ou à la banque pour faire leurs paiements, s'ils ne peuvent le faire au travers d'un e-banking.

Attention ! Pour des raisons de sécurité sanitaire, nos bénévoles ne vous conduisent pas chez le médecin. Prière de garder un peu d'argent pour payer un taxi en cas de besoin.

FACILITES OFFERTES AUX HABITANT·E·S CONFINE·E·S

Diverses associations ou institutions offrent de nouveaux services aux habitant·e·s pour faciliter cette période de confinement.

Argent liquide : De nombreuses banques ainsi que la Poste ont mis en place un service de distribution d'argent liquide à domicile. Il faut contacter sa banque ou son conseiller personnel/sa conseillère personnelle pour connaître les modalités de cette livraison.

Paiement de facture : La Poste (www.post.ch) et Pro Senectute s'associent pour offrir une prestation de paiement des factures depuis le domicile. Il faut s'inscrire par téléphone à ProSenectute, tél. **022 807 05 65**. Le paiement est possible par carte Maestro ou avec de l'argent liquide. Il n'est pas nécessaire de disposer d'un compte à PostFinance pour bénéficier de cette prestation.

La Croix-Rouge genevoise (<https://www.croix-rouge-ge.ch>) dispose de bénévoles pour une aide administrative au paiement des factures. Cette procédure ne nécessite pas d'échange d'argent entre la personne aidée et le/la bénévole. Le/la bénévole aide la personne à contacter sa banque pour obtenir un ordre de paiement afin que la personne aidée puisse effectuer des paiements depuis son domicile. Il s'agit d'un appui administratif, encadré et contrôlé par la Croix-Rouge. Tél. **022 304 04 35 ou 022 304 04 36** (La Croix-Rouge genevoise offre également une aide pour faire ses courses). A noter que la Croix-Rouge propose aussi son **aide en cas de difficulté financière, au tél. 022.304.04.10** (permanence d'accueil social).

Repas à domicile :

- L'imad (<https://www.imad-ge.ch/>) a étendu sa prestation de livraison de repas à domicile à toutes les personnes de 65 ans et plus. L'offre s'étend depuis peu au petit-déjeuner. Tél. **022 420 20 00**.
- La Carte Blanche, (<https://lacarteblanche.ch>) association d'aide aux personnes fragiles, propose aussi une livraison de repas. Réservation par tél. **022 734 31 34** ou e-mail à l'adresse frederic.mercader@lacarteblanche.ch

Veillez noter que des restaurants sis sur la commune proposent peut-être des plats à l'emporter, sans que nous en soyons informés. La boulangerie Zio (repas à l'emporter) et le Mini-Market de la station Tamoil Jura (livraison à domicile) nous ont par contre informés de leurs prestations.

Activités et loisirs à domicile pour les seniors : Pro Senectute (<https://ge.prosenectute.ch/>) a mis en place, sur son site internet, diverses activités à faire chez soi : mots cachés, mandalas à imprimer et colorier (une activité apaisante), divers quizz, et aussi de la gym pour Seniors. Pratique, si vous n'avez pas de connexion à YouTube, ces **cours de gym sont diffusés sur Léman Bleu, du lundi au samedi à 14h30**.

De nombreux musées et centres culturels organisent également des visites virtuelles sur leur site internet.

Activités et loisirs à domicile pour les enfants et les jeunes : Le site <https://www.loisirs.ch>, rubrique Actualité, propose des activités ludiques à faire à domicile.

FAUT-IL ENCORE RESTER CHEZ SOI ? OUI !

Pour mémoire, le confinement tel que l'a décidé le Conseil fédéral avait pour objectif de prévenir les risques de contamination par un virus qui n'avait encore ni vaccin, ni traitement clairement défini. Il fallait éviter d'engorger les unités de soins intensifs et obtenir de la place dans les hôpitaux pour les personnes sévèrement infectées mais ne nécessitant pas d'intubation.

Grâce à l'aide et à la discipline de toutes et tous, la courbe d'infection du Covid-19 a pu être infléchie, ce qui permet aujourd'hui au Conseil fédéral d'envisager un déconfinement par étape. Notamment, les hôpitaux peuvent à nouveau envisager de traiter des cas non urgents de malades souffrant d'autres maux que ceux liés au coronavirus.

A ce jour, il n'existe toujours ni vaccin ni traitement contre cette maladie. La réouverture des hôpitaux à d'autres pathologies reste donc dépendante de l'évolution de la courbe épidémiologique du Coronavirus.

Par conséquent, pour permettre à tous les malades de recevoir des soins, il est encore recommandé de rester chez soi et de n'en sortir que pour des courses ou affaires urgentes ou nécessaires. Les mesures et gestes dits « barrières », comme **la distanciation physique et le lavement fréquent des mains, restent en vigueur !**

Nous vous remercions de vos efforts et de votre solidarité.

Pour toutes questions sur le virus

Hotline Genève N° tél 0800 909 400 (10h00-22h00 – 7j/7)

Hotline OFSP* - Pour la population : 058 463 00 00 (8h00 -18h00 – 7j/7)

Hotline OFSP - Pour les voyageurs : 058 464 44 88 (8h00 -18h00 – 7j/7)

Toux, fièvre, autres symptômes ? Autoévaluation sur www.coronacheck.ch

*OFSP : Office fédéral de la santé publique

VIOLENCES CONJUGALES

Si vous êtes victime ou témoin de violence conjugale, composez le 117.

Pour tout renseignement, aide et conseils de prévention, la ligne d'écoute cantonale en matière de violences domestiques est à votre disposition : 0840 110 110 (24h/24).

ENVIRONNEMENT 2020

LEVÉE DES DÉCHETS – LES PROCHAINES DATES



Levées des déchets encombrants
Samedi 23 mai



Levée des déchets verts de jardin
Chaque lundi



Levées de verre
Mardi 26 mai
Mardi 30 juin



Levées de papiers et cartons
Mardi 26 mai
Mardi 30 juin

Une levée supplémentaire de papier est organisée le 2^e mardi du mois.



Levée des déchets de cuisine
Chaque jeudi après-midi

Les levées sont effectuées le lendemain d'un jour férié.

Le dépôt de déchets encombrants à la déchetterie est à nouveau autorisé. Bennes pleines ? Merci d'acheminer vos objets dans un ESREC (www.ge.ch, chercher ESREC). Interdiction de laisser des objets en dehors des bennes.

Covid-19 : les personnes malades, en quarantaine ou auto-isolément, doivent jeter tous leurs déchets (cuisine, papier principalement) dans le sac noir des ordures ménagères.

Toutes les personnes qui en font usage doivent jeter chez eux, **les masques, gants et mouchoirs en papier dans leur sac noir d'ordures ménagères.** Ces déchets ne doivent pas être jetés dans les poubelles publiques.

Nous vous remercions de votre contribution à un environnement communal propre.